



Pension alimentaire, enfant contre parent, cour d'appel

Par **no_wow**, le **06/05/2009** à **10:30**

Bonjour,

Dans le cas d'une procédure de versement d'une pension alimentaire, entreprise par l'enfant, majeur, poursuivant ses études, à l'encontre de l'un de ses parents.

Le Juge aux Affaires Familiales a statué au premier degré en obligeant le parent concerné à continuer de verser une pension alimentaire à l'autre parent et en versant une participation aux études directement à l'enfant.

Le parent fait appel.

Je souhaiterais savoir si la loi a été bien appliquée par le Juge aux Affaires Familiales en statuant de deux versements. L'enfant doit-il se déclarer comme avoué et quelles sont les chances que la Cour d'Appel donne au parent ?